

Mardi 17 décembre 2024

## Préservation des amphibiens sur les canaux de Bretagne

# La Région a créé et restauré un réseau de 16 mares en octobre

Propriétaire des canaux de Bretagne, la Région veille à protéger l'écosystème vivant et fragile qu'ils abritent. Ainsi, la collectivité a adopté en décembre 2023 un plan d'actions en faveur de la biodiversité qui vise à mieux connaître son état réel ainsi qu'à restaurer et préserver le patrimoine naturel des voies d'eau. Dans ce cadre, la collectivité a réalisé durant cet automne des travaux de création et restauration de 16 mares en Bretagne pour l'accueil et la reproduction d'amphibiens (grenouille agile, triton palmé, crapaud épineux...). Un suivi écologique de ces espaces sera mené sur plusieurs années et, ce, dès le printemps prochain, pour évaluer le succès de ces opérations dont le coût s'élève à 47 000 €.

Traversant la Bretagne du Nord au Sud et d'Est en Ouest, les canaux et voies navigables de Bretagne constituent un espace d'une grande biodiversité, permettant à de nombreuses espèces animales et végétales d'y vivre et de s'y déplacer. Ils se distinguent notamment par un **réseau dense d'annexes hydrauliques, bras-morts et mares**. Un travail de **recensement, encore en cours**, a ainsi déjà permis d'identifier **plus de 230 mares en Bretagne**.

Ces milieux sont particulièrement propices à l'**accueil et la reproduction des amphibiens**, espèces liées à la présence d'eau qui sont **d'excellents indicateurs de la qualité des milieux naturels de ces voies navigables**.

**Seize espèces connues fréquentent les voies navigables sur les 18 que compte la Bretagne**. Parmi elles, **10 espèces sont menacées ou quasi-menacées de disparition à moyen ou long terme**.

### Seize mares créées sur les 40 programmées d'ici 2030

Pleinement consciente de ses responsabilités dans la préservation du vivant dans les espaces dont elle a la charge, la Région a procédé cet automne à des travaux de création et restauration de 16 mares. Des **terrassements à la pelleuse** ont été entrepris **sur des superficies de 100 à 150 m<sup>2</sup> et sur une profondeur de 1,50 m**. De petite taille, ces surfaces sont suffisantes pour l'accueil et la reproduction des amphibiens.

Avant même de dresser un bilan de ces réalisations, le retour d'expériences sur des réalisations antérieures démontre que **les mares sont rapidement colonisées**

**par les amphibiens, dès l'année suivant les travaux**.

Menées par la Région, ces opérations, d'un coût total de 47 235 €, ont bénéficié du **soutien financier (à 80%) du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, le « Fonds vert »**.

**D'autres opérations de même nature seront réalisées dans les années à venir**, en application du plan d'actions en faveur de la biodiversité des Canaux de Bretagne 2024-2030, qui prévoit de **créer a minima 40 nouvelles mares et de remettre en état 50 % des mares existantes qui ne sont plus fonctionnelles**.

### Localisation des 16 mares créées ou restaurées

#### Canal d'Ille et Rance (Ille et Vilaine)

Trévérien (2 mares)

Hédé-Bazouges (2 mares)

Feins (1 mare)

Montreuil-sur-Ille (2 mares)

Melesse (1 mare)

#### Canal de Nantes à Brest (Morbihan)

Gueltas (2 mares)

#### Canal de Nantes à Brest (Finistère)

Châteauneuf-du-Faou (1 mare)

Plonévez-du-Faou (1 mare)

Clédén-Poher (1 mare)

#### Rigole d'Hilvern (Morbihan et Côtes d'Armor)

Hémonstoir (2 mares)

Le Quillio (1 mare)

### SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymeri Bot (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédor (06 22 49 94 69)

www.bretagne.bzh/espace-presse | @bretagne\_presse

